

Projet de parking aérien et régularisation de
la Ferme animalière d'Auriol
- Commune d'AURIOL (13) -

DEMANDE D'EXAMEN
AU CAS PAR CAS

Novembre 2022

SARL FERME ANIMALIERE
AURIOL



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Régularisation des aménagements existants de la Ferme animalière d'Auriol ainsi que l'aménagement du parking aérien, l'élargissement du Chemin de la Barrière sur 54 m de long et de 8 nouveaux enclos à animaux.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ferme animalière d'Auriol

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Cédric BARTHELEMY

RCS / SIRET

8 2 9 | 4 7 0 | 6 5 7 0 0 0 1 8 |

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41°a- Aires de stationnement ouvertes au public.	41 a) Aire de stationnement ouverte au public de 122 unités dont 115 places visiteurs (dont 5 PMR), 2 pour les bus, 1 stationnement de 50 m ² pour les motos. De plus, 5 places privées seront créées sur la voie d'accès élargie.
44°d- Equipements de loisirs et aménagements associés	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ferme existant depuis plus de 25 ans ayant aujourd'hui comme activités principales l'élevage, la production et la vente d'animaux de la ferme ainsi que la visite de la ferme au public (ferme pédagogique). L'activité de cette SARL Ferme animalière d'Auriol a été contrôlée par la MSA et reconnue comme entreprise agricole. Conformément au PLU de la commune d'Auriol, les zones A et Ai sont à vocation agricole et « regroupent des espaces où existent, et ou pourraient être construits, des bâtiments liés à la diversification des activités économiques de l'exploitation ». Ici, l'élevage, la production et la vente d'animaux de la ferme ainsi que la visite de la ferme par le public.

Le présent projet consiste en la régularisation des aménagements existants (poulaillers, enclos à animaux, sanitaires, buvette) et l'aménagement d'un parking aérien existant, l'élargissement du Chemin de la Barrière sur 54 m ainsi que de 8 nouveaux enclos à animaux. Ce projet améliorera la gestion et le traitement des eaux pluviales de la Ferme.

L'assiette foncière du parcellaire de la Ferme est de 14 570 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet augmentera le nombre d'animaux élevés, améliorera l'accueil du public (aménagement du parking et élargissement d'une partie du chemin d'accès) ; permettra une meilleure gestion et un meilleur traitement des eaux pluviales du site et réduira le niveau de bruit en remplaçant l'aire de jeux la plus bruyante par des enclos à animaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'accès au chantier se fera depuis le Chemin de la Barrière.

Aucun arbre ne sera abattu exceptés 5 ailantes glanduleux (espèce invasive) pour l'aménagement du parking et une dizaine d'Ailante glanduleux et 3 jeunes frênes à fleurs pour l'élargissement du Chemin de la Barrière.

Aucune démolition exceptée celle d'un bassin de rétention en pierres maçonnées abandonné et à sec situé au bord du Chemin de la Barrière. Cette démolition entre dans le cadre de l'élargissement du chemin.

La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue au 1^{er} trimestre 2023. La durée de ces travaux est estimée à 3 mois et seront phasés de la manière suivante :

- Élargissement du Chemin de la Barrière sur 54 mètres de long et + ou -3 mètres de large selon les endroits afin d'obtenir une largeur totale de 6 mètres,
- Pose du dispositif des eaux pluviales : 2 tranchées drainantes, grilles, canalisations et bassin de rétention infiltration enterré pourvu de fosses de décantation,
- Réalisation du parking et allées en stabilisé,
- Construction d'une « billetterie » sur le parking,
- Création de 8 enclos à animaux.

Tous ces travaux seront réalisés en suivant les mesures ERC édictées par le bureau d'études naturaliste Azuréétudes dans son rapport ci-joint notamment pour limiter le risque de pollution accidentelle du Ruisseau de la Vède et de sa nappe alluviale (Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000 en Annexe

8) 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- En phase exploitation après aménagements projetés, l'activité de la Ferme animalière engendrera une augmentation du nombre d'animaux (8 enclos en plus) mais ceci en contre partie de la fermeture d'une aire de jeux. Il n'y aura aucune augmentation du trafic routier ni de la capacité d'accueil car le nombre de places de stationnement sera réduit de 180 à 122 places (115 places visiteurs VL dont 5 PMR, 2 places de bus, 50 m² pour les motos ; plus, 5 places privées qui seront créées sur la voie d'accès élargie). 85 arbres seront plantés pour ombrager le parking et 30 arbres seront plantés sur le site de la ferme.
- Les eaux pluviales du parking projeté seront collectées dans un bassin de rétention/ infiltration équipé de fosses de décantation afin que les hydrocarbures soient retenus. Le nettoyage, le curage et la mise en décharge appropriée se feront minimum une fois par an ou suite au contrôle visuel obligatoire (après chaque événement pluvieux important ou tous les 6 mois).
- Les eaux pluviales de la Ferme animalière (enclos compris) sont dirigées via des grilles dans deux tranchées drainantes (situés dans les deux allées). Les eaux s'infiltreront ensuite directement dans le sol.
- La Ferme animalière d'Auriol ferme et fermera systématiquement avant la nuit et ne dispose pas d'éclairage hormis un éclairage équipé de détecteur de présence devant l'habitation existante. Le parking projeté et la voie d'accès au parking seront éclairés par des bornes lumineuses de 20 lux maxi

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes :

- Permis de construire pour l'habitation existante du propriétaire de la Ferme pédagogique délivré il y a environ 40 ans,
- Permis d'aménager (en cours),
- Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau (en cours).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface Parcelaire de la Ferme pédagogique :	14 570 m ²
Surface parking et aménagements paysagers:	4 226 m ²
Surface des enclos supplémentaires:	615 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

124 Chemin de la Barrière
13390 AURIOL

Parcelles section LW n° 68, 70,
72, 73 et 117.

Coordonnées géographiques¹

Long. 43°22'05"28 Lat. 05°39'00"95

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parcellaire de la Ferme animalière d'Auriol est situé à 700 mètres au Nord de la ZNIEFF de type 2 n° 930020472 « Chaîne de la Sainte-Baume ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Auriol n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Cependant, à l'échelle du département des Bouches-du Rhône, a été élaboré un « PPBE des infrastructures de transports terrestres nationales » où figurent des tronçons d'A52 présents sur la commune d'Auriol.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Oui	Non	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles concernant : <ul style="list-style-type: none"> - le Risque inondation, le PPRI de l'Huveaune et de ses affluents a été approuvé le 02/01/2020. - le Risque mouvements de terrain, ce PPRMT a été approuvé le 14/02/2012. - Le Risque feu de forêt, ce PPRIF a été approuvé 28/05/2013. Plan de prévention des risques technologiques : aucun.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Auriol est classée comme commune comportant de sites répertoriés dans la base BASIAS (activités industrielles et de services) mais pas dans celle de BASOL (sols pollués). La zone de projet n'est pas située à proximité de sites répertoriés dans BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le PLU d'Auriol, le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parcellaire de la Ferme animalière d'Auriol est situé à 700 mètres au Nord de la ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume» et de la ZPS FR9312026 « Sainte-Baume occidentale» ainsi qu'à 3,1 km à l'Est des ZSC FR9311606 « Chaîne de l'Etoile-Massif du Garlaban».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aujourd'hui, la ferme utilise l'eau du canal de Provence ainsi que celle de son forage (nappe alluviale du ruisseau de la Vède). L'eau est potabilisée par des filtres (filtre à sable, charbon et UV). La consommation estimée à 16 m3/j. Suite aux aménagements projetés (8 enclos en plus), la consommation est estimée à environ 20 m3/j. De plus, une voie spécifique, dédiée uniquement aux pompiers, prise sur la vanne du Canal de Provence (32 m3/h) sera réalisée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur de la commune d'Auriol où se trouve la ferme est alimenté directement par le captage de la source de la Vède. Aucun drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En première approche, l'opération sera excédentaire en matériaux principalement pour la réalisation du bassin de rétention infiltration des EP. Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacués dans des décharges adaptées dans le respect de l'environnement. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les incidences de la Ferme animalière d'Auriol et de son projet d'aménagement, assorti de ses engagements (Mesures ERC), sur les espèces patrimoniales et/ou protégées et leurs habitats, sur les continuités écologiques, sont non significatives tant en phase travaux qu'en phase exploitation (Cf. Annexe 8 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les incidences de la Ferme animalière d'Auriol et de son projet d'aménagement, assorti de ses engagements (Mesures ERC), sur le Réseau des sites Natura 2000 sont non significatives et ne remettent pas en cause sa pérennité tant en phase travaux qu'en phase exploitation (Cf. Annexe 8 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000).

		Oui	Non	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de son activité agricole, la Ferme animalière d'Auriol et son projet d'aménagement s'implante dans une zone agricole en partie déjà construite et une friche agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Ferme animalière d'Auriol et son projet d'aménagement sont concernés par : <ul style="list-style-type: none"> - L'aléa « modéré » au Risque mouvement de terrain (zone bleue). Une étude de sols du site de projet a été réalisée sur 10 m de profondeur et aucune anomalie n'a été repérée (Annexe 10). - Les aléas « résiduel » (zone violette), « modéré » (zone bleu clair) à « fort » (zone rouge) au Risque inondation. - L'aléa moyen (zone B2) au Risque feux de forêt au PPRIF
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, des engins se déplaceront pour le terrassement et la viabilisation. Cette opération sera de courte durée (environ 2 mois) et les prestataires choisis devront respecter les prescriptions du type « Chantier Vert » : plan de circulation et limitation des vitesses.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Aujourd'hui, la Ferme animalière respecte les prescriptions réglementaires en terme d'émissions sonores dans l'environnement (Cf. Etude bruit SOCOTEC en Annexe 9). En phase de chantier, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser : travail en période de jour, regroupement des travaux bruyants, matériel respectant la législation. En phase exploitation après aménagements projetés, il n'y aura aucune augmentation du trafic routier ni de la capacité d'accueil car le nombre de places de stationnement sera réduit de 180 à 122 places. Le bruit généré par l'activité de la Ferme animalière restera conforme aux prescriptions réglementaires. De plus, W1 remplacement de l'aire de jeu la plus bruyante (Cf. Etude bruit SOCOTEC) par des enclos réduira le niveau sonore spécifique et global.

		Oui	Non	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, cette ferme est très bien entretenue et ne génère pas de nuisances olfactives particulières. Tous les enclos sont et seront nettoyés au minimum 5 fois par semaine et le stockage du fumier reste et restera réduit car la grande partie est donnée régulièrement à des agriculteurs locaux. Le projet prévoit 8 enclos supplémentaires.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet pourra engendrer ponctuellement des vibrations, en particulier lors du compactage du parking en stabilisé.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pollution lumineuse est quasi nulle car la Ferme animalière d'Auriol ferme systématiquement avant la nuit et ne dispose pas d'éclairage hormis un éclairage équipé de détecteur de présence devant l'habitation existante. Le parking projeté et la voie d'accès au parking seront éclairés par des bornes lumineuses de 20 lux maxi de couleur ambre si la ferme animalière n'est pas encore fermée après la tombée de la nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du parking projeté seront collectées dans un bassin de rétention/infiltration équipé de fosses de décantation entretenues afin que les hydrocarbures soient retenus et évacués en décharge adaptée. Les eaux pluviales de la Ferme animalière sont dirigées via des grilles dans deux tranchées drainantes où les eaux s'infiltreront directement dans le sol.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rejet des eaux usées se fait et se fera directement dans le réseau communal existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les enclos sont et seront nettoyés au minimum 5 fois par semaine et le stockage du fumier reste et restera réduit car la grande partie est donnée régulièrement à des agriculteurs locaux. De plus, cette zone de stockage sera une zone étanchéifiée par des bâches le plus éloigné possible du Ruisseau de la Vède.

		Oui	Non
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé des expertises poussées (naturalistes, bruits, hydrauliques, inondabilité, hydrogéotechnique) et évalué les impacts de la Ferme et de son activité actuelle et après aménagements projetés sur l'environnement et sur la santé humaine ; le présent projet, assortis de ses préconisations et de ses mesures ERC, ne paraît pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact. Après analyse, les éléments positifs sont les suivants :

- éradication de plantes invasives, plantation de 85 + 30 arbres d'essences locales dont certains densifieront la ripisylve de la Vède,
- des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine en phase travaux et en phase exploitation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7- Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine. 8- Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000. 9- Mesures de bruit et étude SOCOTEC. 10- Etude de sols. 11- Permis de construire.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à AURIOL

le, 23/11/2022

Signature

 **FERME ANIMALIÈRE**
124 Chemin de la Barrière
13390 AURIOL
N° Siret : 829 470 657 00018
Tél. : 06 74 79 57 24

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus